

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
LUNDI 26 MARS 2018 A 19H00  
(articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

<b>Conseillers en exercice : 33</b>	<b>Quorum : 17</b>	<b>Présents :</b> - 26 - 24 pour les 1, 6, 10, 14.	<b>Représentés :</b> - 7 - 5 pour les 1, 6, 10, 14.	<b>Absents :</b> <b>2 pour les 1, 6, 10, 14.</b>
-------------------------------------	--------------------	--	---	---

**Étaient présents :** MMES, RIFFARD, SALLIER, ESCOFFIER, FALIEZ, JAECK-ROCHETTE, RENAUD, COSTEROUSSE, GATTEGNO, MALLET, DELARBRE, COURTIAL, BOUIS.

MM. COQUELET, CREMILLIEUX, BLACHE, FRACHON, GOUNON, BERNAUD, MIENVILLE, PACHOT, MERLIN, BOUSSARD, MEUNIER, MUSSARD, SCHMITT, GAILLARDON, CONSOLA, REY.

**Étaient excusés :** MMES OLU, RENAUD, SALLIER, ESCOFFIER ; MM MEUNIER, RODRIGUEZ, REY.

**Étaient absents :** MME GAUCHER ; M. DARNAUD pour les délibérations n°1, 6, 10, 14.

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :**

MME OLU à MME BSERENI ; MME RENAUD à MME GAUCHER ; MME SALLIER à M. CREMILLIEUX ; MME ESCOFFIER à MME COURTIAL ; M. MEUNIER à M. DARNAUD ; M. RODRIGUEZ à MME RIFFARD ; M. REY à M. CONSOLA.

**Secrétaire de Séance :** MME BSERENI.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal a débuté la séance par 1 minute de silence en hommage au Lieutenant-Colonel BELTRAME et aux 3 autres victimes des attentats de Carcassonne et de Trèbes.

---

**Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 26 février dernier.**

---

**N °18-14 : BUDGET GENERAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2017**  
**RAPPORTEUR : Bernard GOUNON**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de la Commune de GUILHERAND-GRANGES était réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sylvie GAUCHER, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par Madame la Maire.

1 - Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
RÉSULTATS REPORTES		881 775.40
OPERAT. DE L'EXERCICE	11 226 605.59	11 921 828.27
TOTAUX	11 226 605.59	12 803 603.67
RÉSULTATS DE CLÔTURE		1 576 998.08

INVESTISSEMENT	
DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
1 350 496.75	
3 170 880.27	4 869 186.89
4 521 377.02	4 869 186.89
	347 809.87

ENSEMBLE	
DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
1 350 496.75	881 775.40
14 397 485.86	16 791 015.16
15 747 982.61	17 672 790.56
-	1 924 807.95

BESOIN de FINANCEMENT  
 EXCÉDENT de FINANCEMENT  
 RESTES A RÉALISER  
 BESOIN de FINANCEMENT  
 EXCÉDENT de FINANCEMENT  
 BESOIN TOTAL de FINANCEMENT  
 EXCÉDENT TOTAL de FINANCEMENT

	-
-	347 809 .87
1 424 256 .55	1 257 000.00
167 256.55	
-	
180 553.32	

2 - Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire à différents comptes.

3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4 - Arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessus.

Marc CONSOLA interpelle Madame la Maire sur les ratios et notamment celui relatif à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) par rapport à la population. Il déplore la diminution de la DGF avec un rapport à 82.56 alors que la moyenne de la strate est de 206. En 2010 le ratio était de 144.31 pour la commune alors que la strate était de 231. Il se demande pourquoi la commune a un ratio si bas ?

Mathieu DARNAUD explique que c'est l'effet de la baisse de la DGF par rapport à une population stable. Il y a des débats sur la strate car les calculs aujourd'hui ne sont pas en fonction des populations mais de différents critères. Il donne l'exemple d'une ville de 10 000 habitants comme GUILHERAND-GRANGES où avec un ratio beaucoup plus élevé grâce au critère voirie. Il explique que les critères de la DGF vont peut-être être revus notamment avec une part à l'habitant qui serait de 76 € ce qui permettrait d'avoir moins d'écart entre les différentes communes de même strate. Le 2<sup>ème</sup> élément c'est la population qui dans certains cas peut baisser. La commune de Guilhaud-Granges stagne depuis 10 ans avec des fluctuations très faibles. On constate aujourd'hui que les calculs de la DGF sont totalement faussés car ils ont été arrêtés il y a de nombreuses années et ils ne prennent en compte des réalités qui ne sont objectivées. Dans le département de l'Ardèche que d'une commune à une autre la DGF par habitant peut varier du simple au double. Quand elle a été arrêtée les petites communes qui ont un petit territoire n'étaient pas favorisées comme GUILHERAND-GRANGES ce qui rend ce ratio peu significatif.

Sylvie GAUCHER rappelle qu'en tant que Maire, qu'elle ne peut pas prendre part au vote pour les Comptes Administratifs ainsi que Mathieu DARNAUD ayant assuré les fonctions de Maire pendant l'exercice budgétaire en question.

**Par 26 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal adopte la présente délibération.**

---

#### **N°18-15 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DE LA COMMUNE BUDGET GENERAL**

**RAPPORTEUR : Bernard GOUNON**

Le rapporteur présente au Conseil municipal le compte de gestion du comptable public, relatif à l'exercice 2017 et constate la parfaite concordance entre les écritures du Receveur de la commune et celles de l'ordonnateur.

#### **DÉLIBÉRATION :**

Le Conseil municipal,  
Le Rapporteur entendu,  
Après en avoir délibéré,

**Article Unique** : approuve le compte de gestion du comptable public, relatif au Budget Général 2017 de la commune.

**Par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal adopte la présente délibération.**

---

**N°18-16 : BUDGET GENERAL - AFFECTATION DU RÉSULTAT**  
**RAPPORTEUR : Bernard GOUNON**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de la Commune de GUILHERAND-GRANGES était réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sylvie GAUCHER, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par Madame la Maire,

1 - Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
RÉSULTATS REPORTES		881 775.40
OPERAT. DE L'EXERCICE	11 226 605.59	11 921 828.27
TOTAUX	11 226 605.59	12 803 603.67
RÉSULTATS DE CLÔTURE		1 576 998.08

INVESTISSEMENT	
DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
1 350 496.75	
3 170 880.27	4 869 186.89
4 521 377.02	4 869 186.89
	347 809.87

ENSEMBLE	
DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
1 350 496.75	881 775.40
14 397 485.86	16 791 015.16
15 747 982.61	17 672 790.56
-	1 924 807.95

BESOIN de FINANCEMENT  
 EXCÉDENT de FINANCEMENT  
 RESTES A RÉALISER  
 BESOIN de FINANCEMENT  
 EXCÉDENT de FINANCEMENT  
 BESOIN TOTAL de FINANCEMENT  
 EXCÉDENT TOTAL de FINANCEMENT

	-
-	347 809 .87
1 424 256 .55	1 257 000.00
167 256.55	
-	
180 553.32	

2 - Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

	au compte 1068 Investissement
1 576 998.08	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté
30.60+104 426.57	Au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté clôture budget eau
409 350.57	Au compte 001 solde d'exécution d'investissement reporté clôture budget eau

3 - Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire à différents comptes.

4 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

5 - Arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessus.

*Sylvie GAUCHER remercie le service financier pour la qualité de la présentation des rapports.*

**Par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal adopte la présente délibération.**

**N°18-17 : VOTE DU BUDGET GENERAL PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE**  
**RAPPORTEUR : Bernard GOUNON**

Le rapporteur présente au Conseil le Budget Primitif de la commune pour l'année 2018.

Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

8 409 656.55 €	Section d'investissement
13 243 424.85 €	Section de fonctionnement

**DELIBERATION :**

Le Conseil municipal,  
 Vu l'avis de la Commission des Finances du 19.03.2018,  
 Le Rapporteur entendu,  
 Après en avoir délibéré,

**Article Unique** : adopte le Budget Primitif 2018 de la commune.

*Sylvie GAUCHER annonce que c'est la traduction concrète du Rapport d'Orientation Budgétaire. Elle précise que les investissements sur 2018 sont des engagements pris en 2014. Ainsi, il va y avoir la 2<sup>ème</sup> tranche de l'avenue de la République, la 2<sup>ème</sup> phase de la rénovation de la salle Agora, l'amélioration des conditions d'accueil des enfants grâce aux travaux du Centre Multi Accueil et dans les écoles permettant une meilleure performance énergétique. Il y aura également des travaux au centre Omnisports avec la réfection du sol et la réalisation d'une nouvelle salle de judo. Il y aura une continuité dans les programmes relatifs à la sécurité avec le déploiement de la vidéoprotection, et à l'accessibilité avec une enveloppe de 68000 €. Les travaux d'aménagement paysager ne seront pas en reste afin de garantir la cadre de vie et le maintien du Label 3<sup>ème</sup> Fleur. Pour finir, au niveau environnemental, la campagne de suppression des ballons fluo continue avec le remplacement des 570 sous 2 ans. Elle exprime sa fierté pour ce budget qui s'inscrit dans la suite des engagements pris sans recours à l'emprunt pour les financer et sans augmenter le taux d'imposition. Ces investissements sont auto-financés et peuvent être mis en œuvre grâce à tous les leviers d'économies qui ont été cherchés notamment avec l'Etat et les subventions du Conseil Régional qui vont aider la commune dans l'opération cœur de ville avec un montant important de 2.5 millions d'euros. Avec la conjugaison des efforts de la ville et le soutien de nos partenaires institutionnels, l'ensemble des engagements pourront être accomplis.*

**Par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal adopte la présente délibération.**

**N°18-18 : MAINTIEN DES TAUX DES 3 TAXES COMMUNALES**  
**RAPPORTEUR : Bernard GOUNON**

En conformité avec les inscriptions du Budget Primitif 2018, il est proposé de maintenir les taux d'imposition des taxes locales fixés en 2017 comme suit :

Taxe d'habitation	<b>15,78 %</b>
Taxe foncière des propriétés bâties	<b>18,17 %</b>
Taxe foncière des propriétés non bâties	<b>57,78 %</b>

**DÉLIBÉRATION :**

Le Conseil municipal,  
Vu l'avis de la commission des finances du 19/03/2018,  
Le Rapporteur entendu,  
Après en avoir délibéré

**Article Unique** : décide de fixer pour l'année 2018 les taux d'imposition comme ci-dessus.

**Par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal adopte la présente délibération.**

**QUESTION N °18-19 : BUDGET CANTINE ADMINISTRATIVE - COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

**RAPPORTEUR : Bernard GOUNON**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de la Commune de GUILHERAND-GRANGES était réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sylvie GAUCHER, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par Madame la Maire,

1 - Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
RÉSULTATS REPORTES		23 090.52
OPERAT. DE L'EXERCICE	168 042.38	183 961.86
TOTAUX	168 042.38	207 052.38
RÉSULTATS DE CLÔTURE		39 010.00

INVESTISSEMENT	
DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
-	-
-	-
-	-
-	-

ENSEMBLE	
DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
	23 090.52
168 042.38	183 961.86
168 042.38	207 052.38
	39 010.00

BESOIN de FINANCEMENT  
EXCÉDENT de FINANCEMENT  
RESTES A RÉALISER  
BESOIN de FINANCEMENT  
EXCÉDENT de FINANCEMENT  
BESOIN TOTAL de FINANCEMENT  
EXCÉDENT TOTAL de FINANCEMENT

-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

- 2 - Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire à différents comptes.
- 3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- 4 - Arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessus.

**Par 26 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal adopte la présente délibération.**

---

**N°18-20 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE « CANTINE ADMINISTRATIVE » 2017 DE LA COMMUNE**  
**RAPPORTEUR : Bernard GOUNON**

Le rapporteur présente au Conseil municipal le compte de gestion du comptable public relatif au Budget annexe « Cantine administrative » 2017 de la commune et constate la parfaite concordance entre les écritures du Receveur de la commune et celles de l'ordonnateur.

**DÉLIBÉRATION :**

Le Conseil municipal,  
Le Rapporteur entendu,  
Après en avoir délibéré,

**Article Unique** : approuve le compte de gestion du comptable public relatif au Budget annexe « Cantine administrative » 2017 de la commune.

**Par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal adopte la présente délibération.**

---

**N °18-21 : BUDGET CANTINE ADMINISTRATIVE - AFFECTATION DU RÉSULTAT**  
**RAPPORTEUR : Bernard GOUNON**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de la Commune de GUILHERAND-GRANGES était réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sylvie GAUCHER, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par Madame la Maire,

1 - Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
RÉSULTATS REPORTES		23 090.52
OPERAT. DE L'EXERCICE	168 042.38	183 961.86
TOTAUX	168 042.38	207 052.38
RÉSULTATS DE CLÔTURE		39 010.00

INVESTISSEMENT	
DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
-	-
-	-
-	-
-	-

ENSEMBLE	
DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
	23 090.52
168 042.38	183 961.86
168 042.38	207 052.38
	39 010.00

BESOIN de FINANCEMENT  
 EXCÉDENT de FINANCEMENT  
 RESTES A RÉALISER  
 BESOIN de FINANCEMENT  
 EXCÉDENT de FINANCEMENT  
 BESOIN TOTAL de FINANCEMENT  
 EXCÉDENT TOTAL de FINANCEMENT

-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

2 - Décide d'affecter la somme de

-	au compte 1068 investissement
39 010.00	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

3 - Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire à différents comptes.

4 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

5 - Arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessus.

**Par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal adopte la présente délibération.**

**N°18-22- VOTE DU BUDGET ANNEXE 2018 « CANTINE ADMINISTRATIVE » DE LA COMMUNE**  
**RAPPORTEUR : Bernard GOUNON**

Le rapporteur présente au Conseil le Budget annexe de la cantine administrative de la commune pour l'année 2018.

Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement comme suit :

239 110 €

**DELIBERATION :**

Le Conseil municipal,  
Vu l'avis de la commission des finances du 19/03/2018,  
Le Rapporteur entendu,  
Après en avoir délibéré,

**Article Unique** : adopte le Budget annexe 2018 de la cantine administrative de la commune.

Par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal adopte la présente délibération.

---

**N ° 18-23 : BUDGET ZONE D'ACTIVITES DES CROISIERES - COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

**RAPPORTEUR : Bernard GOUNON**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de la Commune de GUILHERAND-GRANGES était réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sylvie GAUCHER, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par Madame la Maire,

1 - Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
RÉSULTATS REPORTES	-	-
OPERAT. DE L'EXERCICE	236 683.34	707 271.23
TOTAUX	236 683.34	707 271.23
RÉSULTATS DE CLÔTURE		470 587.89

INVESTISSEMENT	
DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
223 892.84	-
1 477.75	235 205.59
225 370.59	235 205.59
	9 835.00

ENSEMBLE	
DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
223 892.84	-
238 161.09	942 476.82
462 053.93	942 476.82
	480 422.89

BESOIN de FINANCEMENT  
 EXCÉDENT de FINANCEMENT  
 RESTES A RÉALISER  
 BESOIN de FINANCEMENT  
 EXCÉDENT de FINANCEMENT  
 BESOIN TOTAL de FINANCEMENT  
 EXCÉDENT TOTAL de FINANCEMENT

-	-
-	9 835.00
-	-
-	
-	
-	
9 835.00	

2 - Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire à différents comptes.

3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4 - Arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessus.

**Par 26 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal adopte la présente délibération.**

**N°18-24 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITES LES CROISIERES » 2017 DE LA COMMUNE**  
**RAPPORTEUR : Bernard GOUNON**

Le rapporteur présente au Conseil municipal, le compte de gestion du comptable public relatif au Budget annexe « Zone d'activités Les Croisières » 2017 de la commune et constate la parfaite concordance entre les écritures du Receveur de la commune et celles de l'ordonnateur.

**DÉLIBÉRATION :**

Le Conseil municipal,  
Le Rapporteur entendu,  
Après en avoir délibéré,

**Article Unique** : approuve le compte de gestion du comptable public, relatif au Budget annexe « Zone d'activités Les Croisières » 2017 de la commune.

**Par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal adopte la présente délibération.**

---

**N °18-25 : BUDGET ZONE D'ACTIVITES DES CROISIERES - AFFECTATION DU RESULTAT**  
**RAPPORTEUR : Bernard GOUNON**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de la Commune de GUILHERAND-GRANGES était réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sylvie GAUCHER, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par Madame la Maire,

1 - Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
RÉSULTATS REPORTES	-	-	223 892.84	-	223 892.84	-
OPERAT. DE L'EXERCICE	236 683.34	707 271.23	1 477.75	235 205.59	238 161.09	942 476.82
TOTAUX	236 683.34	707 271.23	225 370.59	235 205.59	462 053.93	942 476.82
RÉSULTATS DE CLÔTURE		470 587.89		9 835.00		480 422.89

BESOIN de FINANCEMENT  
 EXCÉDENT de FINANCEMENT  
 RESTES A RÉALISER  
 BESOIN de FINANCEMENT  
 EXCÉDENT de FINANCEMENT  
 BESOIN TOTAL de FINANCEMENT  
 EXCÉDENT TOTAL de FINANCEMENT

-	-
-	9 835.00
-	-
-	
-	
-	
9 835.00	

470 587.89
9 835.00

au compte 1068 investissement  
 au compte 002 excédent de fonctionnement reporté  
 au compte 001 Solde d'exécution d'investissement reporté

- 2 - Décide d'affecter la somme de  
 3 - Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire à différents comptes.  
 4 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.  
 5 - Arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessus.

**Par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal adopte la présente délibération.**

**N °18-25 : VOTE DU BUDGET ANNEXE 2018 ZONE D'ACTIVITES DES CROISIERES****RAPPORTEUR : Bernard GOUNON**

Le rapporteur présente au Conseil le Budget annexe de la Zone d'activités les Croisières pour l'année 2018.

Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

9 835.00 €	en section d'investissement
1 596 994.37 €	en section de fonctionnement

**DELIBERATION :**

Le Conseil municipal,  
Vu l'avis de la commission des Finances du 19/03/2018,  
Le Rapporteur entendu,  
Après en avoir délibéré

**Article Unique** : adopte le Budget annexe 2018 de la Zone d'activités de la commune.

**Par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal adopte la présente délibération.**

---

**N °18-27 : BUDGET EAU - COMPTE ADMINISTRATIF 2017****RAPPORTEUR : Bernard GOUNON**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de la Commune de GUILHERAND-GRANGES était réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sylvie GAUCHER, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par Madame la Maire,

1 - Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
RÉSULTATS REPORTES		40 521.08
OPERAT. DE L'EXERCICE	150 664.77	214 570.26
TOTAUX	150 664.77	255 091.34
RÉSULTATS DE CLÔTURE		104 426.57

INVESTISSEMENT	
DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
	396 162.77
173 277.47	186 465.27
173 277.47	582 628.04
	409 350.57

ENSEMBLE	
DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
-	436 683.85
323 942.24	401 035.53
323 942.24	837 719.38
	513 777.14

BESOIN de FINANCEMENT  
 EXCÉDENT de FINANCEMENT  
 RESTES A RÉALISER  
 BESOIN de FINANCEMENT  
 EXCÉDENT de FINANCEMENT  
 BESOIN TOTAL de FINANCEMENT  
 EXCÉDENT TOTAL de FINANCEMENT

	-
-	409 350.57
0	-
0	
0	
-	
513 777.14	

2 - Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire à différents comptes.

3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4 - Arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessus.

**Par 26 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal adopte la présente délibération.**

**N°18-28 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE « EAU » 2017 DE LA COMMUNE**  
**RAPPORTEUR : Bernard GOUNON**

Le rapporteur présente au Conseil municipal, le compte de gestion du comptable public relatif au Budget annexe « Eau » 2017 de la commune et constate la parfaite concordance entre les écritures du Receveur de la commune et celles de l'ordonnateur.

**DÉLIBÉRATION :**

Le Conseil municipal,  
Le Rapporteur entendu,  
Après en avoir délibéré,

**Article Unique** : approuve le compte de gestion du comptable public, relatif au Budget annexe « Eau » 2017 de la commune.

**Par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal adopte la présente délibération.**

---

**N °18-29 : BUDGET EAU - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017**  
**RAPPORTEUR : Bernard GOUNON**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de la Commune de GUILHERAND-GRANGES était réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sylvie GAUCHER, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par Madame la Maire,

1 - Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
RÉSULTATS REPORTES		40 521.08
OPERAT. DE L'EXERCICE	150 664.77	214 570.26
TOTAUX	150 664.77	255 091.34
RÉSULTATS DE CLÔTURE		104 426.57

INVESTISSEMENT	
DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
	396 162.77
173 277.47	186 465.27
173 277.47	582 628.04
	409 350.57

ENSEMBLE	
DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
-	436 683.85
323 942.24	401 035.53
323 942.24	837 719.38
	513 777.14

BESOIN de FINANCEMENT  
 EXCÉDENT de FINANCEMENT  
 RESTES A RÉALISER  
 BESOIN de FINANCEMENT  
 EXCÉDENT de FINANCEMENT  
 BESOIN TOTAL de FINANCEMENT  
 EXCÉDENT TOTAL de FINANCEMENT

	-
-	409 350.57
0	-
0	
0	
-	
513 777.14	

2 - Considérant l'excédent de fonctionnement, décide de le reporter

3 – Considérant l'excédent d'investissement, décide de le reporter

4 - Arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessus.

104 426.57	au compte 002 du budget principal de la commune
30.60	Au compte 002 du budget principal de la commune régularisation ICNE
409 350.57	au compte 001 du budget principal de la commune

**Par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal adopte la présente délibération.**

**N°18-30 : DEMANDES DE SUBVENTIONS DE LA VILLE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE ET A L'ETAT AU TITRE DE LA DETR POUR LA RENOVATION DU CENTRE OMNISPORTS**  
**RAPPORTEUR : Bernard GOUNON**

Afin de pouvoir accueillir les associations sportives de la ville dans de meilleures conditions, il est désormais nécessaire d'engager des travaux de rénovation au centre Omnisports.

Dans ce cadre, la ville souhaite refaire l'étanchéité du toit, changer le sol sportif et créer une salle dédiée à la pratique du judo.

Le montant global estimatif s'élève à 175 000 €.

Pour financer l'opération, il y a lieu de solliciter le Conseil Départemental de l'Ardèche ainsi que l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

**DELIBERATION :**

Le Conseil municipal,  
Le Rapporteur entendu,  
Après en avoir délibéré,

**Article 1<sup>er</sup>** : sollicite le Conseil Départemental de l'Ardèche pour financer l'opération.

**Article 2** : sollicite l'Etat d'un concours financier au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour financer l'opération.

**Article 3** : dit que les crédits sont inscrits en tant que de besoin au budget de la Commune.

**A L'UNANIMITE, le Conseil municipal adopte la présente délibération**

---

**N°18-31 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**  
**RAPPORTEUR : Bernard GOUNON**

Il vous est proposé d'attribuer une subvention à

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>MONTANTS</b>
ASSOCIATION DES CONJOINTS SURVIVANTS	260 €
GROUPEMENT DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DE L'ARDECHE	200 €
TGV 07	150 €
MFR DE COUBLEVIE	50 €
GEPC	28 500 €
HANDI VALIDE – FRAIS DE TRANSPORTS	1089, 23 €
BOUCLES DROME ARDECHE	20 000 €
CCAS	300 000 €

**DELIBERATION :**

Le Conseil municipal,  
 Le Rapporteur entendu,  
 Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 19/03/2018  
 Après en avoir délibéré,

**Article unique** : décide d'attribuer sur les crédits figurant au Budget Primitif, les subventions susmentionnées.

**A L'UNANIMITE, le Conseil municipal adopte la présente délibération**

**N°18-32 : CONVENTION ENTRE LES COMMUNES DE GUILHERAND-GRANGES, SOYONS, SAINT-GEORGES-LES-BAINS POUR UN SEJOUR A PARIS AVEC LES CONSEILLERS MUNICIPAUX JEUNES**  
**RAPPORTEUR : Josette MALLET**

Les communes de Guilherand-Granges, Soyons et Saint-Georges-les-Bains organisent pour leurs Conseillers Municipaux Jeunes une visite des Bâtiments de la République Française, Sénat et Mairie de Paris les 10 et 11 avril 2018.

Afin de négocier des tarifs préférentiels pour l'organisation de ce voyage notamment sur les dépenses d'hébergement, de repas et de transport, il y a lieu de grouper l'ensemble des participants.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention ci-annexée précisant les modalités financières à la charge de chacune des communes.

**DELIBERATION :**

Le Conseil municipal,  
Le Rapporteur entendu,  
Après en avoir délibéré,

**Article 1er :** autorise Madame la Maire à signer ladite convention.

**Article 2 :** dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

**A L'UNANIMITE, le Conseil municipal adopte la présente délibération**

---

**N°18-33 : Motion de soutien aux avocats du Barreau de l'Ardèche pour le maintien de la cour d'appel de Nîmes**  
**RAPPORTEUR : Sylvie GAUCHER**

En février dernier, le Barreau de l'Ardèche a sollicité les collectivités locales afin qu'elles se mobilisent dans le cadre de la loi de programmation pour la justice 2018-2022, en ce qui concerne particulièrement le volet de la carte judiciaire.

C'est sur les cours d'appel que leurs inquiétudes se faisaient les plus vives, depuis que le gouvernement avait annoncé vouloir épouser la carte administrative des treize régions de France. Le Barreau de l'Ardèche craignait un démantèlement de la Cour d'Appel de Nîmes et s'était engagé pour le maintien du rattachement du Département de l'Ardèche à la Cour d'Appel de Nîmes.

Depuis, le projet de loi a été rendu public et les intentions du gouvernement ont été précisées. Si, officiellement, les cours d'appel et tribunaux de grande instance demeurent, il convient de demeurer vigilant pour le futur.

En effet, dans un document édité par le Ministère de la Justice en mars 2018, le Ministère a indiqué qu'aucun schéma de réorganisation territoriale des cours d'appel arrêté au niveau central ne sera engagé. Toutefois, il pourra y avoir "des expérimentations à l'échelon régional pour que des premiers présidents ou des procureurs généraux puissent assurer des fonctions d'animation et de coordination pour plusieurs cours d'appel situées dans une même région ». De même, « certains contentieux civils

pourraient être regroupés dans une même cour d'appel pour l'ensemble de la région. Ces expérimentations devront reposer sur une approche consensuelle au sein des territoires ».

Sur la justice civile, les tribunaux d'instance et les tribunaux de grande instance seront fusionnés ce qui pose la question du devenir des tribunaux d'instance d'Annonay, Privas et Aubenas. Leurs fermetures iraient à l'encontre d'une justice de proximité, dans un département rural comme le nôtre où les contraintes topographiques induisent des temps de déplacement importants et pénaliseraient l'accès au droit des citoyens.

#### **DELIBERATION :**

Le Conseil municipal,  
Le Rapporteur entendu,  
Après en avoir délibéré,

**Article Unique :** En conséquence, les élus du Conseil Municipal de Guilhaum-Granges rappellent l'attachement de leurs concitoyens pour leur territoire et les services qui y sont rendus, partagent les inquiétudes des avocats du barreau de l'Ardèche et les soutiennent dans toutes les démarches entreprises pour le maintien d'une justice de proximité.

**A L'UNANIMITE, le Conseil municipal adopte la présente délibération**

---

#### **N°18-34 : INSCRIPTION DE M. EMILIEN MOUGIN SUR LE MONUMENT AUX MORTS**

**RAPPORTEUR : Michel MIENVILLE**

La loi du 25 octobre 1919 a prévu la tenue, dans chaque mairie, d'un registre relevant les noms des soldats victimes de la guerre. Ces registres ont ensuite été remplacés par des monuments, plus propices au souvenir et aux manifestations de commémoration.

Désormais, le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, qui reprend les dispositions de la loi n° 2012-273 du 28 février 2012, précise :

*« Lorsque la mention " Mort pour la France " a été portée sur l'acte de décès dans les conditions prévues au chapitre Ier du présent titre, l'inscription du nom du défunt sur le monument aux morts de sa commune de naissance ou du dernier domicile ou sur une stèle placée dans l'environnement immédiat de ce monument est obligatoire. »*

Aussi, afin de rendre hommage à M. Emilien MOUGIN tué dans une opération à In Ekar (Mali) le 21 février 2018, il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire son nom sur le monument aux morts de la commune.

#### **DELIBERATION :**

Le Conseil municipal,  
**Vu** la loi du 25 octobre 1919,  
**Vu** le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre,  
**Considérant** l'attribution de la mention « Mort pour la France » à M. Emilien MOUGIN par l'Office National des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre,  
**Considérant** la demande de Mme Sandy BRUNIAS d'inscrire son conjoint sur le monument aux morts de la commune,  
Le Rapporteur entendu,  
Après en avoir délibéré,

**Article Unique :** autorise l'inscription du nom d'Emilien MOUGIN sur le monument aux morts de la commune.

**A L'UNANIMITE, le Conseil municipal adopte la présente délibération**

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

La Maire certifie que le Conseil a été régulièrement convoqué le 20/03/2018

**Le Secrétaire de Séance,**

**La Maire,  
Sylvie GAUCHER**

**Les Membres présents**